



Eglise romane XII et XIII siècle

## CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 014 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille quatorze, le 07 juillet, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

**PRÉSENTS** : Mme BOUCAUD Christelle, M. BOUTHIER Serge, Mme BOUTHIER Séverine, M. COURTEY François, M. COUSTILLAS Romain, M. DA CRUZ Guy, Mme Eve DUBOS, M. GAILLARD Philippe, M. LANDUYT Eric, Mme LUQUAIN Bernadette, Mme MARIN Florence, Mme MEUNIER Caroline, M. NADE Stéphane, Mme PAPON Nathalie, M. RANQUET Patrice, M. RONGIERAS Michel.

**Absents excusés** : Mme DEWANCKER Aude (pouvoir à Mme MARIN Florence), M. AUJOUX David (pouvoir à M. RANQUET Patrice).

**Absente non excusée** : Mme JERVAISE Marie-Christine.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PAPON

La séance est ouverte à 20 h 40

### **1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION du 20 juin 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le PV de la réunion du 20 juin 2014.

### **2. Information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Madame le Maire donne information sur la décision prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT concernant la délivrance d'une concession au cimetière communal.

### **3. Validation du PEDT (Projet Educatif Territorial)**

Présentation du Projet Educatif Territorial dont la rédaction n'est pas obligatoire, mais qui permet d'obtenir des aménagements des conditions d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Ce projet sera transmis à la DDCSPP et à l'Inspection d'Académie pour validation.

### **4. Recrutement pour accroissement d'activités**

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, AUTORISE :

- Madame le Maire à recruter le personnel nécessaire pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

## **5. Autorisation de création d'un marché hebdomadaire et vote des tarifs**

La commission « économie » donne information sur la volonté émise par l'équipe municipale de créer un marché hebdomadaire le dimanche matin avec des producteurs locaux. Elle a, pour se faire, demandé, via l'envoi d'un questionnaire son sentiment à la population agonacoise, quant à l'opportunité de créer un tel marché. Grâce aux réponses qui ont été adressées à la Mairie, il est proposé de créer un marché municipal hebdomadaire chaque dimanche matin, rue d'Alby de Fayard, de 8 H 00 à 12 H 30.

LE CONSEIL MUNICIPAL à 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, DECIDE :

- d'autoriser la création d'un marché municipal hebdomadaire, rue d'Alby de Fayard, le dimanche matin de 8 H 00 à 12 H 30 et mandate Mme le Maire pour fixer par arrêté, les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché, dans un règlement général du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de fixer les tarifs des droits de place.
- de créer la commission extra municipale.

## **6. Création d'une régie de recettes pour le marché hebdomadaire**

Ordre du jour retiré. Droits de place perçus par recouvrement trimestriel.

## **7. Réhabilitation d'un logement communal**

Madame le Maire indique que la Commune d'AGONAC est confrontée à une pénurie d'offres de logements locatifs pour satisfaire les nombreuses demandes de logements de jeunes couples avec enfants, qui pourraient être scolarisés dans les écoles d'Agonac. Elle rappelle au conseil que la Commune est propriétaire d'un logement sis au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal abritant les locaux commerciaux (Poste et coiffure). Elle indique que ce logement peut faire l'objet d'une réhabilitation en logement social. Le réaménagement du bâtiment serait fait dans le volume existant, pour une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- d'APPROUVER le projet de réhabilitation du logement sis place du XI novembre avec création d'un logement social, pour un montant de travaux de 49 176.22 € HT (54 093.84 € TTC).
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

## **8. Présentation de la synthèse du rapport annuel assainissement 2013**

Il est donné présentation pour l'exercice 2013 de la synthèse des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de PRENDRE ACTE de la présentation de ces rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif, qui seront tenus à la disposition des usagers du service ;
- d'APPROUVER ces rapports.

## **9. Transport scolaire 2014/2015**

Le GRAND PERIGUEUX, qui organisait jusque-là 9 circuits scolaires sur son ancien territoire a repris en gestion 14 circuits gérés auparavant par le Conseil Général de la Dordogne. Cette prise de compétence sera effective dès la rentrée scolaire de Septembre

2014. Cela portera le total du nombre de circuits à 23, avec notamment les 2 circuits secondaires (collèges-lycées) et le circuit primaire-maternel sur Agonac.

Un tarif unique sera appliqué pour l'année scolaire 2014/2015 de 93 € annuel, permettant un accès à tout le réseau Péribus. Les tarifs précédents, issus de la tarification du Conseil Général étaient pour le cycle primaire/maternel de 61 € et pour le cycle secondaire de 138 €. L'augmentation constatée pour le cycle primaire/maternel (de 61 € à 93 €) sera importante pour les familles agonacoises, dont le ou les enfants empruntent ce circuit (familles souvent composées de 2 enfants). Il est donc proposé de lisser sur 2 ans cette augmentation et d'appliquer pour l'année scolaire à venir, le tarif de 76 € par enfant. Les titres devront être achetés auprès de la régie Péribus à Périgueux.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- de porter à 76 € le tarif demandé par élève transporté sur le circuit de ramassage du cycle primaire/maternel d'Agonac,
- d'instaurer un pédi bus matin et soir pour les élèves de l'école maternelle qui empruntent l'accueil périscolaire.
- d'autoriser les travaux de déplacement de l'abri bus du bourg, vers la rue d'Alby de Fayard.

## **10. MA COMMUNE MA SANTE, offre de couverture santé**

Le CCAS d'Agonac souhaite proposer aux administrés éligibles une offre de couverture de frais de santé.

Ma Commune Ma Santé est une offre de service, sans engagement financier pour la Commune, qui répond aux besoins de protection sociale, via l'Association ACTIOM, qui est une solution mutualisée négociée auprès de deux mutuelles, proposant 3 niveaux d'offres d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à accréditer l'association ACTIOM pour offrir des solutions de couverture de frais de santé des administrés, sur adhésion facultative.

## **11. Questions complémentaires**

Il est indiqué qu'une convention entre la Mairie et l'EPHAD « les Chênes Verts » a été signée, afin de permettre à toute personne vulnérable, identifiée sur le registre communal, de bénéficier, en période de veille saisonnière du plan départemental de gestion d'une canicule, d'un lieu climatisé susceptible d'accueillir les personnes à risques.

La séance est levée à 22 H 25

Fait à Agonac le 15 juillet 2014

Le Maire,  
Christelle BOUCAUD